



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 15 novembre 2021 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, William Scott et Eric Fafard et madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-11-234 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021

2021-11-235 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021 tel que présenté, avec la précision quant au nom de Mme Andrée Crépeau à l'item 16.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait 19 personnes présentes. M. Joseph Tremblay-Côté a présenté la pétition signée par des citoyens d'Ogden, demandant que le règlement 2021.04 concernant les limites de vitesse soit annulée. Le maire M. Lépine lui a avisé que le conseil en discutera lors de leur prochaine séance de travail et qu'une décision sera prise à cet égard. M. Philippe Desormeaux et M. Louis Beaudoin ont mentionné qu'ils sont aussi à l'encontre de la réduction des limites de vitesse sur tous les chemins. Le maire a réitéré que le sujet sera discuté par le conseil. Mme Leslie Farfan a dit qu'elle était en faveur des vitesses réduites dans les endroits où c'était possible et elle a manifesté son inquiétude concernant les coupes d'arbres et le développement à Ogden, demandant ce que le conseil avait l'intention de faire à cet égard. Le maire lui a répondu que dans le long terme le plan d'urbanisme ainsi que les règlements seront révisés afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog. Le maire a ajouté que dans le court terme un avis de motion sera adopté afin d'augmenter la superficie minimale de lots. Mme Linda Northrup a soulevé la problématique des puits d'eau qui se sont asséchés. M. Lépine a exprimé son accord avec elle qu'il serait intéressant de déterminer la cause de ce problème.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 octobre dernier.

6.4 Demande de dérogation mineure – 95 – 125 Descente 14 - matricule 0490 81 3915

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Claude Rose, pour sa propriété avec matricule 0490 81 3915;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'agrandissement de la résidence du 95 Descente 14 (lot 5416528) en hauteur dans la rive et en superficie dans le paysage naturel (25 mètres du lac) et cette demande a déjà été présentée en juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles informations fournies par le propriétaire indiquent un empiètement moindre dans le paysage naturel que dans la demande originale et il est démontré que l'installation septique sera mise à niveau;

CONSIDÉRANT QUE seule l'implantation est dérogatoire;

CONSIDÉRANT QU'il est démontré que l'installation septique sera mise à niveau;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a réduit la superficie dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande;

2021-11-236

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder la dérogation mineure demandée par M. Claude Rose, pour sa propriété avec matricule 0490 81 3915.

ADOPTÉE

6.5 Demande de dérogation mineure – 10 chemin Boynton - matricule 1292 70 8674

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par l'arpenteur, pour la propriété avec matricule 1292 70 8674;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la mise en œuvre d'un testament et pour ce faire, le lot 5417225 sera divisé en trois (3) parties dont un des nouveaux lots aura une superficie de 13,015 mètres carrés et un frontage de 216 mètres alors que le règlement de lotissement exige une superficie minimale de 100,000 mètres carrés et une largeur de 250 mètres;

CONSIDÉRANT QU'il existe une exception dans la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* lorsqu'il s'agit d'un testament;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la demande bloquerait l'exécution du testament;

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande, à condition que l'acceptation de la demande n'accorde pas de droits pour construire une résidence sur ce nouveau lot;

2021-11-237

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder la dérogation mineure demandée par l'arpenteur, pour la propriété avec matricule 1292 70 8674, à condition qu'il soit interdit de construire une résidence sur ce nouveau lot.

ADOPTÉE

6.6 Nomination des conseillers à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 du règlement numéro 2020.05 relatif au comité consultatif d'urbanisme « composition », le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité d'Ogden est formé de cinq (5) membres ayant droit de vote. Ces membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité :

- Trois (3) membres choisis parmi les résidents de la municipalité, à l'exclusion des membres du conseil et des officiers municipaux;
- Deux (2) membres du conseil.

Les officiers du comité consultatif d'urbanisme sont le président, le vice-président et le secrétaire. Ces officiers sont nommés par résolution du conseil municipal.

Le président du comité doit être un membre du conseil municipal. L'inspecteur en bâtiment et en environnement est d'office membre de ce comité et secrétaire, sans droit de vote.

Le maire, comme membre du conseil, peut être membre du CCU. Si le maire n'est pas membre du CCU, il peut quand même assister à toutes les réunions du comité s'il le souhaite.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de ce même règlement, la durée du mandat des membres du CCU est de deux ans et est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont été nommés à la séance du conseil tenue le 2 décembre 2019 en vertu de la résolution numéro 2019-12-247;

2021-11-238

Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil donne mandat aux membres du conseil municipal à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme, soit:

- M. Michael Sudlow (membre du conseil)
- M. Gilbert Boileau (membre du conseil)

QUE le conseil nomme M. Michael Sudlow comme président du comité consultatif d'urbanisme;

QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement, madame Camille Gagnon-Tremblay est d'office secrétaire du comité;

QUE la directrice générale a avisé les résidents qui sont membres du comité consultatif d'urbanisme par courriel pour connaître leur intérêt à demeurer membre de ce comité et contactera les résidents qui ont démontré leur intérêt à participer dans le passé, et les trois (3) membres choisis seront nommés par le conseil à sa séance ordinaire de janvier 2022.

QUE le mandat des conseillers qui sont membres du comité consultatif d'urbanisme débutera immédiatement et prendra fin le 31 décembre 2023, sujet à l'article 8 du Règlement numéro 2020.05 relatif au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE



Maire	D.G.
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.7 Nomination d'un représentant pour Ogden pour Cogesaf

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden est membre du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF);

CONSIDÉRANT QU'une personne du conseil doit être désignée comme représentant habilité à siéger au Cogesaf;

2021-11-239 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité désigne M. Eric Fafard comme représentant habilité à siéger au Cogesaf.

ADOPTÉE

6.8 Mandat pour modification au règlement de lotissement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden souhaite faire modifier son règlement de lotissement quant à la dimension minimale des lots et les droits de parc;

2021-11-240 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité autorise la directrice générale à utiliser les services d'urbanisme afin de faire modifier son règlement de lotissement, au coût maximal de 1,200.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Nomination d'un représentant à la Ressourcerie des Frontières

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer un représentant pour siéger sur le conseil de la Ressourcerie des Frontières et aussi pour siéger dans leur Comité des Municipalités, et qu'un substitut doit aussi être nommé;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de réunions du conseil et du comité de la Ressourcerie est censé varier d'un (1) à quatre (4) fois par année, selon les besoins;

2021-11-241 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme M. William Scott à titre de représentant d'Ogden au conseil de la Ressourcerie des Frontières et au Comité des Municipalités de la Ressourcerie des Frontières.

QUE le conseil nomme M. Michel Lesage à titre de substitut.

ADOPTÉE

7.2 Nomination des conseillers à siéger sur le comité consultatif en environnement

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 du règlement numéro 2020.06 relatif au comité consultatif en environnement « composition », le comité consultatif en environnement de la Municipalité d'Ogden est formé de cinq (5) membres ayant droit de vote. Ces membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité :

- Trois (3) membres choisis parmi les résidents de la municipalité, à l'exclusion des membres du conseil et des officiers municipaux ;
- Deux (2) membres du conseil.

Les officiers du comité consultatif en environnement sont le président, le vice-président et le secrétaire. Ces officiers sont nommés par résolution du conseil municipal.

Le président du comité doit être un membre du conseil municipal. L'inspecteur en bâtiment et en environnement est d'office membre de ce comité et secrétaire, sans droit de vote.



Maire	D.G.
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Le maire, comme membre du conseil, peut être membre du CCE. Si le maire n'est pas membre du CCE, il peut quand même assister à toutes les réunions du comité s'il le souhaite.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de ce même règlement, la durée du mandat des membres du CCE est de deux ans et est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif en environnement ont été nommés à la séance du conseil tenue le 2 décembre 2019 en vertu de la résolution numéro 2019-12-249;

2021-11-242 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil donne mandat aux membres du conseil municipal à siéger sur le comité consultatif en environnement, soit:

- M. Michel Lesage (membre du conseil)
- M. Eric Fafard (membre du conseil)

QUE le conseil nomme M. Michel Lesage comme président du comité consultatif en environnement;

QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement, madame Camille Gagnon-Tremblay est d'office secrétaire du comité;

QUE la directrice générale a avisé les résidents qui sont membres du comité consultatif en environnement par courriel pour connaître leur intérêt à demeurer membre de ce comité et contactera les résidents qui ont démontré leur intérêt à participer dans le passé, et les trois (3) membres choisis seront nommés par le conseil à sa séance ordinaire de janvier 2022.

QUE le mandat des conseillers qui sont membres du comité consultatif en environnement débutera immédiatement et prendra fin le 31 décembre 2023, sujet à l'article 7 du Règlement numéro 2020.06 relatif au comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE

7.3 Nomination d'un représentant municipal à la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer un nouveau représentant pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres du conseil d'administration se font environ 6 fois par année;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine rencontre de la Régie se tiendra le 29 novembre 2017 à 19h00;

2021-11-243 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme M. William Scott à titre de représentant d'Ogden au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

QUE le conseil nomme M. Michel Lesage à titre de substitut.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Comité de voirie

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il serait opportun d'avoir un comité de voirie incluant le maire et deux (2) membres du conseil;



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2021-11-244 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil désigne les personnes suivantes comme membres du comité de voirie : M. David Lépine, M. Eric Fafard, M. Michael Sudlow et M. William Scott, de même que l'inspecteur en voirie et la directrice générale.

ADOPTÉE

8.2 Travaux en 2021 pour la programmation de la TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale dépose une programmation des travaux qui ont eu lieu en 2021 dans le cadre de la subvention TECQ 2019-2023, et que le conseil a pris connaissance de cette programmation;

2021-11-245 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE la Directrice générale dépose une programmation des travaux qui ont eu lieu en 2021 dans le cadre de la subvention TECQ 2019-2023, comme suit :

Pour 2021 :
- le rechargement des chemins au montant de 87,055.00\$ (ce qui inclut les chemins ou parties des chemins suivants : Boynton, Lapierre et Cedarville);
- les travaux de pavage sur le chemin Marlinton au montant de 101,334.86\$.

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden approuve cette programmation des travaux qui ont eu lieu en 2021.

QUE la Municipalité d'Ogden atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

8.3 TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

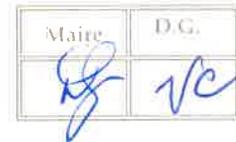
CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

2021-11-246 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 178,929.19\$ et les salaires s'élèvent à 24,706.61\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 203,635.80\$.

**2021-11-247 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 249,834.44\$;

**2021-11-248 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité**

QUE la liste des comptes à payer au 15 novembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Signatures pour comptes de banque et toute documentation relative au poste

CONSIDÉRANT QUE l'article 203 du *Code Municipal du Québec* stipule que « tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le secrétaire-trésorier »;

**2021-11-249 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil autorise les personnes suivantes à signer tous les chèques émis et tous billets ou autres titres consentis par la municipalité d'Ogden :

- M. David Lépine, maire
- M. Michael Sudlow, maire suppléant
- Mme Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Caisse Populaire Desjardins.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Serment des personnes élues – Loi sur l'Éthique et la Déontologie en matière Municipale

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil suivants ont été élus par proclamation :

- Maire, M. David Lépine, proclamé élu le 25 octobre 2021;
- Conseiller au poste no. 1, M. Michael Sudlow, proclamé élu le 25 octobre 2021;
- Conseiller au poste no. 2, M. Michel Lesage, proclamé élu le 25 octobre 2021;
- Conseiller au poste no. 3, M. Gilbert Boileau, proclamé élu le 25 octobre 2021;
- Conseiller au poste no. 4, M. William Scott, proclamé élu le 25 octobre 2021;
- Conseillère au poste no. 5, Mme Claudette Dupras, proclamée élue le 26 octobre 2021;

et que les membres du conseil suivants ont été élus lors de l'élection municipale qui a eu lieu le 7 novembre 2021 :

- Conseiller au poste no. 6, M. Eric Fafard, proclamé élu le 15 novembre 2021;
- et que les proclamations d'élection des candidats et candidate ont donc toutes été faites, conformément à la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités*;

Les membres du conseil déclarent sous serment qu'ils exerceront leurs fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du *Code d'Éthique et Déontologie des Élus de la Municipalité d'Ogden* et qu'ils s'engagent à respecter les règles de ce code applicables après la fin de leur mandat;

Ces déclarations seront expédiées au bureau régional des Affaires municipales et des Régions.

10.2 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, « le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »;

2021-11-250

Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme le conseiller no. 1, M. Michael Sudlow comme maire suppléant pour les mois de novembre 2021 à juin 2022 inclusivement;

QUE le conseil nomme les conseillers suivants comme maire suppléant, d'après leur numéro de siège, pour les dates mentionnées ci-après (soit pour une période de huit (8) mois chaque):

Conseiller no. 2 = M. Michel Lesage – pour les mois de juillet 2022 à février 2023 inclusivement;
Conseiller no. 3 = M. Gilbert Boileau – pour les mois de mars à octobre 2023 inclusivement;
Conseiller no. 4 = M. William Scott – pour les mois de novembre 2023 à juin 2024 inclusivement;
Conseillère no. 5 = Mme Claudette Dupras – pour les mois de juillet 2024 à février 2025 inclusivement;
Conseiller no. 6 = M. Eric Fafard – pour les mois de mars à novembre 2025 inclusivement.

QUE si un conseiller ne désire pas agir à titre de maire suppléant quand c'est son temps pour le faire, son tour sera passé et le maire suppléant sera le prochain conseiller sur la liste, toujours en respectant la période maximale de huit (8) mois consécutifs par personne.

QUE lorsque tous les conseillers ont été offerts leur tour pour agir comme maire suppléant pour huit (8) mois, le cycle recommencera de nouveau par ordre des sièges des conseillers sur la liste.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.3 Nomination d'un substitut pour assister aux séances de la MRC Memphrémagog en l'absence du maire

2021-11-251 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme le maire suppléant comme substitut à monsieur le maire David Lépine aux assemblées de la MRC Memphrémagog quand ce dernier est dans l'impossibilité d'y assister.

ADOPTÉE

10.4 Souper de Noël

2021-11-252 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le souper de Noël aura lieu au restaurant À la Claire Fontaine le samedi, 11 décembre 2021 à 17 heures.

QU'y soient conviés les élus, les employés municipaux, les membres du comité consultatif d'urbanisme, les membres du comité consultatif en environnement et les membres du comité de loisirs.

QU'une dépense maximum de 1,000\$ taxes en sus soit autorisée pour la tenue de cet événement, tenant en compte que ce montant a déjà été prévu au budget 2021.

ADOPTÉE

10.5 Déclarations des intérêts pécuniaires des élus

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires dûment complétée et signée : M. David Lépine, M. Michael Sudlow, M. Michel Lesage, M. Gilbert Boileau, M. William Scott, Mme Claudette Dupras et M. Eric Fafard.

10.6 Horaire des rencontres relatives au budget

L'atelier de travail du conseil portant sur la préparation du budget 2022 aura lieu le jeudi, 16 décembre 2021 à 9 heures.

La séance publique d'adoption du budget 2022 aura lieu le lundi, 20 décembre 2021 à 19 heures.

10.7 Renouvellement de l'assurance de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu sa facture annuelle du Groupe Ultima Inc pour la couverture assurance couvrant l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE le coût total est de 13,355.77\$ taxes incluses;

2021-11-253 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement du renouvellement de l'assurance de la municipalité au montant total de 13,355.77\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

10.8 Protections d'assurance additionnelles en responsabilité civile et cyberrisques

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé pour la municipalité d'augmenter le montant de sa couverture d'assurance en responsabilité civile de 2 millions à 4 millions de dollars pour le montant additionnel de 704\$ et aussi d'adhérer à une assurance des cyberrisques (Option A) pour le montant additionnel de 500\$;



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2021-11-254 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise ces protections d'assurance additionnelles en responsabilité civile et cyberberrisques au montant total de 1,204\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.9 Nomination du représentant pour Ogden à la Table de Concertation des Aînés

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des aînés (TCA Memphrémagog) est un regroupement dynamique d'organisations qui coordonne depuis 1991 plusieurs projets visant l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la TCA Memphrémagog avait demandé qu'une personne du conseil municipal soit désignée pour agir à titre de répondant des enjeux touchant les personnes âgées, et que cette personne serait invitée à assister à deux (2) rencontres par année;

2021-11-255 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden désigne Mme Claudette Dupras à titre de répondante à la Table de Concertation des Aînés de la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

10.10 Formation ADMQ pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) offre un webinaire concernant le projet de loi 49 et ce que vous devez savoir comme gestionnaire municipal et invite la directrice générale à assister à ce webinaire;

CONSIDÉRANT QUE ce webinaire se tiendra le 30 novembre prochain et que le tarif membre pour assister à ce webinaire est de 125\$ taxes en sus;

2021-11-256 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à assister à ce webinaire se tenant le 30 novembre prochain.

QUE le conseil autorise le paiement du coût d'inscription de 125\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.11 Gestion des archives de la Municipalité

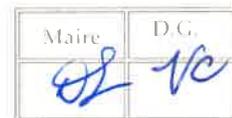
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité requiert que les documents dans la voûte municipale soient bien archivés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services pour la gestion des documents et des archives 2022 de la compagnie HB archivistes, s.e.n.c. pour le montant de 1,181.37\$ taxes en sus pour le forfait hebdomadaire de 4 jours;

2021-11-257 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à engager les services de la compagnie HB archivistes, s.e.n.c. pour la gestion des archives municipales, au montant maximal de 1,181.37\$ taxes en sus.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.12 Plan triennal du Centre de services scolaires des Sommets

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Sommets a entamé son processus de consultation annuel au sujet de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles, incluant les dossiers suivants :

- Dossier A: «Maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins, soit les écoles Saint-Laurent à Lawrenceville et Notre-Dame-de-Lourdes à Saint-Adrien»;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents transmis par le centre de services scolaire;

**2021-11-258 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden est d'accord avec le contenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

QUE la Municipalité d'Ogden appuie le dossier A « Maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins, soit les écoles Saint-Laurent à Lawrenceville et Notre-Dame-de-Lourdes à Saint-Adrien ».

ADOPTÉE

10.13 Confirmation de l'achat de chèques et de formulaires de comptes de taxes 2022

**2021-11-259 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil confirme son autorisation que la Directrice générale commande chez Infotech des chèques et les formulaires pour comptes de taxes 2022, au montant total de 679.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

10.14 Nomination d'un membre du conseil responsable du site web municipal

CONSIDÉRANT QU'il serait bénéfique pour le conseil municipal de nommer un membre du conseil pour administrer le site web de la municipalité;

**2021-11-260 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil nomme Mme Claudette Dupras comme membre du conseil responsable de l'administration du site web municipal.

QUE tout contenu à mettre sur le site web municipal sera transmis à la directrice générale pour approbation avant d'être fourni au technicien informatique qui procèdera au téléchargement de ce contenu sur le site web.

ADOPTÉE

10.15 Achat d'une banque d'heures d'Infotech

**2021-11-261 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire l'achat d'une banque de 26 heures chez Infotech moyennant une dépense de 1,960\$, taxes en sus.



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'addenda au contrat de service pour l'achat de la banque d'heures.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Nomination du représentant pour Ogden à l'Association du Parc Weir

CONSIDÉRANT QU'il est important que la municipalité d'Ogden ait un représentant pour siéger sur le conseil de l'Association du Parc Weir;

2021-11-262 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme M. Michael Sudlow à titre de représentant d'Ogden au conseil de l'Association du Parc Weir.

ADOPTÉE

11.2 Nomination du représentant pour Ogden pour Réseau Biblio

CONSIDÉRANT QU'un représentant pour Ogden doit être nommé pour le Réseau Biblio de l'Estrie afin que cette personne puisse avoir droit de vote lors de leur assemblée générale annuelle;

2021-11-263 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme M. Eric Fafard à titre de représentant municipal pour le Réseau Biblio de l'Estrie.

ADOPTÉE

11.3 Nomination du représentant pour Ogden sur le comité du patrimoine

CONSIDÉRANT QU'un représentant du conseil municipal qui siège sur le comité du patrimoine d'Ogden doit être nommé, comme requis par la loi sur le patrimoine culturel;

2021-11-264 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme Mme Claudette Dupras à titre de représentante du conseil municipal sur le comité du patrimoine d'Ogden.

ADOPTÉE

11.4 Nomination du représentant pour Ogden pour la Tourbière de Marlinton

CONSIDÉRANT QUE la Société pour la conservation et l'éducation à la nature (SCENE) administre la Tourbière de Marlinton et qu'il est important que la municipalité d'Ogden ait un représentant pour siéger sur le conseil d'administration de SCENE;

2021-11-265 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme M. David Lépine à titre de représentant d'Ogden au conseil d'administration de SCENE pour l'administration de la Tourbière de Marlinton.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

11.5 Comité de Culture et Loisirs

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden estime qu'il serait important de continuer d'avoir un Comité de Culture et Loisirs à Ogden, formé d'un membre du conseil et de résidents intéressés;

2021-11-266 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme la conseillère no. 5, Mme Claudette Dupras, à titre de présidente du comité de culture et loisirs d'Ogden.

QUE le conseil nomme les résidentes Mme Sylvia Poirier et Mme Marlene Lemire pour faire partie du comité de culture et loisirs.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Nomination du représentant pour Ogden au Conseil d'Administration du Comité d'Ambulance Stanstead

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden doit avoir un représentant sur le Conseil d'Administration du Comité d'Ambulance Stanstead, et que ce représentant était M. Jean R. Roy;

2021-11-267 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden nomme M. William Scott comme membre représentant Ogden sur le Conseil d'Administration du Comité d'Ambulance Stanstead.

ADOPTÉE

12.2 Nomination des délégués à la Régie Incendie de l'Est

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution no. 2017-09-210, la municipalité d'Ogden a approuvé l'entente intermunicipale relative au service de protection contre les incendies Memphrémagog Est;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer un délégué auprès de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est;

2021-11-268 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

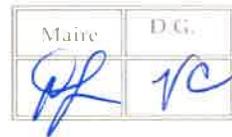
QUE le conseil de la municipalité d'Ogden nomme M. Michel Lesage comme délégué auprès de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est, communément appelé «Régie incendie de l'Est» et M. David Lépine comme délégué substitut tel que le prévoit les articles 5.1 et 5.3 de l'entente.

ADOPTÉE

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption - Règlement no. 2021.05 modifiant le règlement de zonage 2000-03 afin d'ajouter des précisions aux dispositions relatives à l'abattage d'arbres aux fins de construction ainsi que de modifier les dispositions relatives aux milieux humides

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Michael Sudlow à la séance du conseil tenue le 4 octobre 2021;



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement ont été faits à la séance du conseil tenue le 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2021.05 aura pour objet d'ajouter des précisions aux dispositions relatives à l'abattage d'arbres aux fins de construction ainsi que de modifier les dispositions relatives aux milieux humides;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2021-11-269 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2021.05 intitulé «Règlement n° 2021.05 modifiant le règlement de zonage 2000-03 afin d'ajouter des précisions aux dispositions relatives à l'abattage d'arbres aux fins de construction ainsi que de modifier les dispositions relatives aux milieux humides» est adopté.

ADOPTÉE

13.2 Adoption – Second Projet de Règlement no. 2021.06 modifiant le règlement de zonage 2000-03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Claudette Dupras à la séance du conseil tenue le 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement ont été faits à la séance du conseil tenue le 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2021.06 aura pour objet de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2021-11-270 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le second projet du règlement no. 2021.06 intitulé «Règlement n° Règlement no. 2021.06 modifiant le règlement de zonage 2000-03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique» est adopté.

ADOPTÉE

13.3 Adoption - Règlement no. 2021.07 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2000-08 afin d'ajouter des documents requis pour les travaux à proximité de milieux humides potentiels

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Michael Sudlow à la séance du conseil tenue le 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement ont été faits à la séance du conseil tenue le 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2021.07 aura pour objet d'ajouter des documents requis pour les travaux à proximité de milieux humides potentiels;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2021-11-271

Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2021.07 intitulé «Règlement n° 2021.07 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2000-08 afin d'ajouter des documents requis pour les travaux à proximité de milieux humides potentiels» est adopté.

ADOPTÉE

13.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de lotissement no. 2000-4

Madame la conseillère Claudette Dupras donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de lotissement no. 2000-4 sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de modifier le règlement de lotissement no. 2000-4 afin de modifier la dimension minimale des lots dans les zones 10R, 12RV, 13RV, 25RV et 26RV afin que la nouvelle superficie minimale soit de 12,000 mètres carrés et d'établir les cessions de terrain pour fins de droit de parc à 10%.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Aucun dossier n'a été mentionné.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a mentionné que sa première rencontre à la MRC sera ce jeudi le 17 novembre et qu'il présentera son rapport lors de la prochaine séance.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Marie-Andrée Courval a confirmé les représentants du conseil municipal pour le comité du patrimoine et pour SCENE. Elle a aussi demandé si le conseil municipal était favorable envers l'organisation de la fête du 95^e anniversaire d'Ogden par le comité organisateur et le maire lui a répondu oui. Mme Rousseau a demandé la définition de milieux humides « potentiels ». M. Lesage lui a répondu et la question sera aussi posée à l'inspectrice en bâtiment et en environnement. Mme Lise Rousseau a mentionné que les avis de motion pourraient être mis dans la Chronique d'Ogden lorsque les résidents y seront affectés. M. Benny Beattie a demandé une clarification quant à la superficie maximale de lot qui sera agrandi de 2 acres à 3 acres. Mme Sylvia Poirier a demandé si la municipalité requiert un inspecteur en bâtiment et en environnement à temps plein et le maire lui a confirmé que ce sera nécessaire et que dans le futur ce serait possiblement 2 postes, soit bâtiment et environnement. M. Nicolas Tremblay-Côté a mentionné qu'il a fait le tour d'Ogden en circulant la pétition contre la réduction de vitesse et que la plupart des gens ont mentionné qu'ils aimeraient conserver la vitesse à 50 km/hr sur le chemin Cedarville mais augmenter la vitesse sur les autres chemins.



Maire	D.G.
<i>DL</i>	<i>VC</i>

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2021-11-272 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Michel Lesage propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 5 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.